

OPINIONS ECONOMIQUES

LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

La question de la main-d'œuvre étrangère prend une importance de plus en plus grande dans la région industrielle du Nord et soulève chaque jour des problèmes délicats.

L'extension des lois d'assistance à un grand nombre d'entre eux crée aujourd'hui de nombreuses communes de graves difficultés financières. Demain ce sera la représentation professionnelle qui sera en jeu.

Ce sont là des conséquences inévitables de la pénurie de main-d'œuvre qui a suivi la guerre et il faut en prendre son parti tout en cherchant à limiter les inconvénients d'une situation imposée par les circonstances.

L'un de ces inconvénients, qui est le moins facilement supporté, c'est la prépondérance que semble prendre, sur le marché du travail, l'élément étranger au détriment de l'élément national.

Nos employeurs et c'est un fait journellement constaté — semblent réserver un traitement de faveur aux travailleurs étrangers et laisser tomber les ouvriers français qui éprouvent quelque difficulté à voir employer, sans arrêt, des coloniaux ou des techniciens étrangers, tandis que leur refus de travail, c'est dans les exploitations minières que l'on voit surtout ces choses là. Je ne veux pas chercher la mobile auquel obéissent les Compagnies — on le devinera peut-être — mais leur système commence à prendre une allure de scandale.

Voici un fait dont j'ai été le témoin et qui est typique. Chaque jour, la société des Mines de Lens, présente au Bureau des étrangers de Lens des certificats destinés à faire venir des ouvriers hongrois. Ces certificats attestent qu'il y a pour eux non seulement du travail mais un logement qui leur est assuré. Sur le vu de ce certificat, un passeport est délivré et l'ouvrier embauché ainsi à distance, d'Amérique à Lens où il fera peut-être un déplorable mineur.

Or, au même bureau qui est également chargé du service de placement à Lens, ne présentent ces mêmes coloniaux ni des certificats, ni un logement, sans argent et sans logement, mais ne demandant que du travail. Le bureau de placement lui remet un mot pour l'ingénieur de la fosse numéro 2 en vue de son embauchage.

Quand l'homme se présente et qu'il expose ses demandes en français, il lui mis dehors sans que l'on veuille même prendre le mot du bureau de placement et en lui disant qu'il n'y avait pas de travail pour lui et que d'ailleurs on n'embauchait pas.

Il ne faudrait pas, en cela continue, en ce qui est déjà un scandale, devenir un danger et en ce qui aura suffi de le signaler à la vigilance du gouvernement que la question préoccupe vivement pour qu'il mette aux autorisations d'immigration de réserve expressément qu'elle ne ferait pas obstacle au droit que doivent tout d'abord avoir les français de vivre en travaillant.

Emile BASLY, Député du Pas-de-Calais.

Le Reveil Illustré EST PARU

Jeu du Mariage

L'amusante récréation de la famille, dotée de

Plus de 10.000 francs de prix

son nouveau roman

La Chanteuse Masquée

par Jean DEMAIS

L'Histoire Populaire de la Région du Nord

par Elsyse POLVENT

ses célèbres romans :

LES DEUX OISEAUX, de P. DECOURCELLE

LE ROI DE PARIS, de Georges OHNET

sa Page Paloisante, d'Auguste LABBE ;

sa Chronique du jour, par Couvains GERMAINE ; ses illustrations, ses échos et ses mots d'esprit ; ses recettes utiles.

Le Reveil Illustré

QUI PARAIT TOUS LES MERCREDIS

EST EN VENTE PARTOUT !

16 Pages : 30 Centimes

M. HERRIOT VA BIEN

Paris, 23. — Avant d'autoriser le Président du Conseil qui se manifeste l'ardent désir à quitter son lit, le docteur Henri Bloc a tenu à convoquer les professeurs Sigard et Vaquez. La consultation a eu lieu ce matin et voici le bulletin qui est rédigé : « M. Herriot est en voie de guérison. L'amélioration suit son cours sans incident. Le Président pourra se lever demain, mais devra encore marcher à l'aide de ses béquilles pendant quelques jours. Il ne sera plus publié de bulletin de santé quotidien. »

D'autre part, M. Herriot a reçu M. Reynaldy, ministre du Commerce, MM. Morel et Haude, présidents des commissions des douanes du Sénat et de la Chambre des Députés, M. Chapal, sénateur, M. Raull, président de la commission de gouvernement de la Sarre.

Les bolcheviks s'entre tuent

Londres, 23. — D'après une dépêche de Riga au « Daily Mail », des combats entre partisans et ennemis de Trotsky ont été livrés à Kazan et Nijni Novgorod sans compter les hostilités qui ont éclaté à Moscou et Petrograd. Trotsky a pour lui l'armée rouge tandis que derrière Staline se groupent la Tcheka et les corps spéciaux de défense intérieure.

Staline a été capturé par les partisans de Trotsky puis a été délivré après un combat au cours duquel beaucoup de personnes ont été blessées.

Dans beaucoup de villes les bureaux soviétiques ont été occupés par les Trotskistes. Le Krenin est rempli de canons de mitrailleuses, de chars blindés, et de troupes.

Le nouvel ambassadeur de France à Madrid



Le Comte PERETTI DE LA ROCCA, le nouvel ambassadeur de France, à Madrid, au remplacement du Vicomte de Fontenay.

A LA CHAMBRE

La discussion du budget des Colonies

Paris, 23. — La Chambre a continué la discussion du budget des Colonies.

Elle entend un long discours de M. DALADIER, qui ne veut pas que « les colonies restent les chaises gardées de quelques-uns ».

LE MINISTRE fait part à la Chambre de son intention de soumettre aux vérifications des Commissions des finances les budgets des grands groupements généraux des Colonies.

Il aborde ensuite la question du communisme dans les colonies. Il est de l'avis de M. DIAGNE, il n'y a pas de communistes aux colonies. On se limite à utiliser, chez eux, les revendications nationalistes.

M. DALADIER brosse ensuite un remarquable programme colonial, qui peut se résumer ainsi : Faire le maximum pour permettre aux colonies une grande prospérité qui, en retour, alors celle de la France.

Après de longues et vives discussions, le PRÉSIDENT annonce la demande d'interpellation de M. Marcel GASHIN sur les incidents de Doumerzy. En l'absence du ministre du Travail, la Chambre fixera demain la date de cette interpellation.

Un singulier accident d'auto A SECLIN

Le véhicule, en flambant, faillit incendier une maison

Lundi soir, vers 11 heures, une auto de hull chevaux, venant de Roubaix et se dirigeant vers Lens, passait à proximité du cimetière de Seclin lorsque, vraisemblablement à la suite d'un retour de flamme, le réservoir à essence s'enflamma.

Il y avait à bord, trois voyageurs : une femme et deux hommes.

La femme perdant la tête, sauta comme elle put sur la chaussée où elle tomba. Le choc qu'elle ressentit, la laissa égarée sur la route.

Le chauffeur voyant, les deux hommes, sans penser à faire stopper la voiture, se précipitèrent de la même façon, au secours de leur compagne, à qui il prodiguèrent des soins.

Mais pendant ce temps, l'auto qui était allée s'écraser contre la façade de la demeure de M. Viricque, marbrier, communiqua le feu à celle-ci.

M. Viricque, qui était couché, se leva en apercevant des lueurs suspectes et à l'aide de ses yeux d'œil, se mit en devoir de combattre l'incendie. Il parvint à l'éteindre, mais à ce moment l'auto n'était plus qu'un amas de ferrailles.

Les deux automobilistes, qui avaient transporté leur compagne dans une maison, interpellés par le marbrier, se refusèrent de faire connaître leur état-civil.

Cependant, M. Viricque, retrouvé parmi les débris calcinés de la voiture, la plaque de l'auto portait le n° 6534-R-3.

Ajoutons que ces singuliers voyageurs qui avaient fait manier une auto à Lille par un chauffeur de passage, quittèrent Seclin, sans avoir voulu indemniser M. Viricque pour les dégâts occasionnés par le feu à son habitation, ni dire à aucun prix qui ils étaient.

La police, sur plainte du marbrier, s'est mise à leur recherche.

COMMUNISTES EXPULSÉS

Saint-Etienne, 23. — Des arrêtés d'expulsion émanant du ministère de l'Intérieur, ont été signifiés ce matin à quatre citoyens habitant Saint-Etienne qui se livraient à la propagande communiste et qui devront incessamment regagner la frontière italienne.

Le plus jeune automobiliste du monde

C'est le petit Albert DERANGOURT, âgé de 2 ans, qui vient de faire du 100 kilomètres à l'heure.



C'est le petit Albert DERANGOURT, âgé de 2 ans, qui vient de faire du 100 kilomètres à l'heure.

LE MYSTÈRE DE LA CROIX-DU-BAC

Le « Vieux Romain » court toujours

Les recherches policières continuent. — Quant au mutilé inculpé et emprisonné, il a été mis hier matin en liberté

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Les enquêtes éditantes menées lundi, à Ostende, ne pouvaient avoir qu'une première suite logique — la libération immédiate du Mutilé, inculpé et emprisonné, libération que nous avons été les premiers à réclamer.

Devant les précisions apportées par l'information, le Parquet d'Hazebrouck n'a pas hésité un instant.

Hier à la première heure, Morvan était relâché, et reprenait — heureux et content comme bien l'on pense — la route de la Croix-du-Bac.

Le pseudo-accusé connaissait parfaitement le « Vieux Romain ». La veille du départ du Vieux, il avait joué avec lui, et n'était pas sans intérêt de l'interroger. Il eut à être nul et pu donner lui aussi des renseignements utiles, à l'enquête qui continue.

Au début de l'après-midi d'hier, nous avons réussi à le joindre et à l'inter-viewer.

Quant nous arrivons à « Sequenteau » quartier qu'habite le Mutilé, nous sommes tout surpris de trouver Morvan au travail. Il n'a certes pas perdu de temps.

Parti d'Hazebrouck par le train de 11 h 13, il est arrivé chez lui vers deux heures. Il est maintenant trois heures. Déjà le pseudo-accusé a remis son baraquement en ordre et repaillé deux chaises.

Il est rentré si hâtivement qu'il a trompé sa chemise de sueur. Il l'a étalée sur le dossier d'une chaise devant un bon feu pour la faire sécher.

Morvan entreprend la réparation du troisième siège, quand nous l'interrompions dans son travail.

— Alors, ça va Morvan. Vous voilà relâché ?

— Oui, enfin, on a reconnu que j'étais innocent.

Le lieu est peu propice pour parler. Nous demandons au Mutilé s'il accepte un verre.

Pas de refus, répond-il. Les verres sont faits pour être bu... et il nous suit vers le cabaret du « Sequenteau » où l'on va pouvoir s'expliquer !

En buvant une « bistouille »

Naturellement, Morvan proteste avec énergie de son innocence. Il ne regrette pas trop cependant son séjour à Hazebrouck.

« Je n'étais pas trop mal, à-bas, dit-il ». Le nourritrice était bonne, et je pouvais fumer, en tirant les haricots !

Mais il y avait l'accusation, la terrible accusation. Vous savez, c'est terrible d'être accusé quand on n'a rien fait !

Vous n'étiez pas coupable, c'est vrai, mais vous aviez parlé, vous avez dit ces bêtises ?

— Si on peut dire... Je n'ai jamais rien dit de grave. Ce sont les gens qui m'en veulent qui ont dit cela. Vous savez, j'aime bien boire un verre, mais quand je suis saoul, je sais ce que je dis. Or, je n'ai jamais accusé personne d'avoir tué Romain.

Dans ce cas, que pensez-vous de son départ ? Vous le connaissez, puisque vous étiez son ami ?

— Oui, je le connaissais, et je crois qu'il est parti par un arrangement. Les « Senneval » avaient porté plainte contre lui parce qu'il avait cassé une vitre chez eux. Les gendarmes étaient venus enquêter. Le « Vieux » avait eu peur de la correctionnelle. Il est sans doute parti pour s'échapper !

L'hypothèse du Mutilé est plausible, et mérite d'être retenue.

Morvan nous donne ensuite des précisions sur les habitudes du « Vieux Romain » sur sa tenue, sur son signalement. Ces détails confirment pleinement notre enquête. C'est bien le « Vieux Romain » qu'on a vu à Ostende le 8 septembre.

Le Mutilé ne peut donner d'autres renseignements intéressants sur l'affaire. Nous le renvoyons à ses chaises !

L'aventure vous servira de leçon. Elle vous apprendra à vous bien tenir, à ne plus boire !

Ah pour ça, vous savez, monsieur, j'aime bien travailler, mais j'aime aussi boire le coup ! Je suis comme cela ! Mais de là à dire que je suis un criminel, il y a loin !

De notre conversation, nous concluons que le Mutilé est un innocent.

Son voyage forcé à Hazebrouck ne l'a pas guéri !

Ce qu'on dit "A la bonne Friture"

Nous allons revoir ensuite Mme Lecocq, cheffe de tenancière de la « Bonne Friture ». La propriétaire de la « Bonne Friture ».

Pas de doute, nous dit-elle, le signalement donné est précis. La pipe, la canne, le portefeuille, l'allure, la tenue, tout concorde...

Pourquoi le « Vieux » aurait-il vendu son obligation ?

— Il avait depuis longtemps l'intention de se débarrasser de ses titres. Il leur prêtait l'argent liquide. Il avait régulièrement les cours de bourse, et voyait que ses obligations baissaient. Un jour il m'a dit : « Je vais te débarrasser de tout cela ».

— Vous ne vous étiez donc pas de ce qu'il ait vendu son titre ?

— Non, mais il a dit une « tige ». Je crois aussi qu'il avait encore de l'argent sur lui quand il vendit son obligation. Il pouvait aller loin !

Ces déclarations nouvelles ne confirment-elles pas ce que nous avons dit ? Le « Vieux Romain » était un fauteur. Il voulait voyager... Il voyage...

A la police belge d'agir

Le Parquet d'Hazebrouck a transmis hier à tous les Parquets belges, le signalement du disparu, avec une demande de recherches. C'est maintenant en Belgique que va se porter la chasse !

Le « Vieux Romain » échappera-t-il encore longtemps à ses poursuivants ? C'est peu probable. On peut croire au contraire que le mystère de la Croix-du-Bac ne tardera plus longtemps à être éclairci.

Marcel POLVENT.

Le 'poilu', 'as' de sciences morales et politiques

Luclien HUBERT, 30 ans, élève de Saint-Omer, qui vient de gagner le Prix Audouin de l'Académie des Sciences morales et politiques.



Luclien HUBERT, 30 ans, élève de Saint-Omer, qui vient de gagner le Prix Audouin de l'Académie des Sciences morales et politiques.

... AU SENAT ...

Le transport d'énergie électrique

Paris, 23. — L'interpellation de M. MOLLARD sur l'application de la loi relative aux transports d'énergie électrique a été discutée hier au Sénat. (Cet-ci signale l'insuffisance de réglementation.)

Il s'élève contre les hauts fonctionnaires chargés de l'établissement du réseau et qui ont des complaisances excessives envers des concessionnaires.

M. PEYTRAL, Ministre des Travaux publics, explique que le projet de loi a été discuté en 1923, lors de la parution au régime d'administration publique. Il défend les hauts fonctionnaires. Il n'accordera plus de mises en disponibilité temporaire, mais estime qu'il conviendrait de donner à ces fonctionnaires des traitements en rapport avec services qu'ils rendent. Le MINISTRE examinera la question. Après une intervention de MM. JOLLIOT et Charles DUMONT, la discussion est close par un ordre du jour de confiance.

Une interpellation de M. STRALSS, sur les mesures à prendre pour protéger l'agriculture contre les inondations aboutit à un ordre du jour, accepté par le Gouvernement, qui est adopté.

LES BOULANGÈRES DE PARIS SE FACHENT

Paris, 23. — Trois cents boulangères se sont présentées hier à l'Hôtel de Ville, demandant à voir le Préfet de la Seine. Ce dernier, étant en séance du Conseil Municipal, les a fait recevoir par MM. Duvernoy, secrétaire général ; Malherbe, directeur des affaires municipales ; Clairgeon, directeur du ravitaillement.

Alors, dans une attitude quelque peu menaçante, puisqu'elles prétendaient envahir la salle des séances si elles n'obtenaient pas satisfaction, les boulangères ont présenté leurs réclamations.

D'abord, elles protestent contre les menaces de fiscalité, pour le non-paiement de leurs impôts ; mais une seule put prouver qu'elle était dans ce cas, et des démarches seront faites pour lui faire obtenir des délais.

Enfin, elles insistent avec énergie pour obtenir le paiement de la prime de cuisson réclamée au vain depuis longtemps par leurs collègues du sexe fort, vraisemblablement leurs maris. Le leur fut répondu que, sur ce point, délégué la Commission se prononcerait le 3 janvier prochain.

DU DANGER POUR UN FACTEUR D'AVOIR DEUX MAÎTRESSES

Paris, 23. — A la suite de nombreuses plaintes en détournement de correspondance, une discrète surveillance fut organisée ces jours derniers au bureau de poste de Puteaux.

Les soupçons du receveur, M. Bouffanche, se portèrent sur un facteur, Armand Lebellet, âgé de 33 ans, demeurant 46, rue Montreuil, Puteaux. Pour essayer de le démasquer, il plaça 10 francs de timbres marqués dans une lettre portant l'adresse incomplète à dessein de Mme Demonce-Vigier, directrice d'une œuvre de bienfaisance, à Puteaux ; après quoi, il déposa le pli dans la boîte de Lebellet.

Le soir même il demanda à celui-ci si la lettre avait été remise à sa destinataire. Le facteur se troubla et, finalement, avoua qu'il l'avait ouverte. On retrouva sur lui les timbres qu'elle renfermait et un fragment de l'enveloppe.

Le lendemain deux ans au moins, augmentant ses appointements en détournant l'argent et les timbres que pouvaient renfermer certaines lettres et ce qui pour lui permettait de subvenir aux besoins de deux maîtresses qu'il avait bien qu'étant marié.

M^{me} MARTHE GUYOT

Dans le but d'aider aux recherches, voici son signalement :

Taille 1 m. 60 environ ; figure ronde, teint rose, yeux gris, nez presque rectiligne, bouche moyenne, oreilles petites, cheveux châtains. Au moment de sa disparition elle était coiffée d'un chapeau cloche marron avec ruban de couleur, chaussée de bottines noires à laçage, revêtue d'un manteau gris foncé à rayures sombres et d'un cache-nez bleu marine. Sous le manteau elle portait une jupe bleue et un corsage noir avec col « abattu ».

LA SITUATION DU PERSONNEL DES CHEMINS DE FER

Paris, 23. — Le Conseil Supérieur des Chemins de fer s'est réuni ce matin au ministère des travaux publics, sous la présidence de M. Albert Mallevé.

Il avait à débiter sur un projet de décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi de 8 heures aux mécaniciens chauffeurs et agents des trains des grands réseaux.

Après une discussion sur divers articles, la laquelle ont pris part les représentants des diverses catégories, discussion qui a porté notamment sur la durée de l'amplitude sur la durée des divers repos, et sur le calcul du temps de service, le Conseil a adopté le projet de décret qui améliorera notablement la situation du personnel par rapport au régime actuel.

LE REPOS HEBDOMADAIRE CHEZ LES COIFFEURS

Paris, 23. — M. Justin Godart, ministre du travail, a reçu hier une délégation des syndicats patronaux et ouvriers des coiffeurs de Paris, qui ont émis le vœu que, lorsque les organisations syndicales se seraient accordées pour la fixation du repos hebdomadaire à une journée et demie, les arrêtés préfectoraux pussent prescrire la fermeture des établissements pendant la durée de ce repos.

serait observé du dimanche 13 heures au mardi matin. Le ministre a donné aux délégués l'assurance qu'il hâterait la promulgation des règlements dans le plus bref délai possible après accord entre les patrons et les ouvriers.

En quatrième page :

Notre chronique de la mode et ses conseils.

Des droits de douane vont être doublés

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Paris, 23. — Le Ministre du Commerce a déposé comme nous l'avons annoncé un projet de loi modifiant le tarif général et le tarif minimum des douanes.

Ce projet comporte le doublement des droits sur de nombreux articles intéressants notamment les graines de betteraves, les biques, le ciment, les sciens, les produits chimiques, les matières colorantes, la bonneterie, la verrerie, la céramique, les tissus, l'horlogerie et l'orfèvrerie, la maroquinerie, les machines à vapeur, les métaux à filer et à tisser, les métiers à tulle, les pièces détachées mécaniques, les constructions d'automobiles, les parapluies, les meubles, etc...

Après le drame d'Agny

Le beau-père de la victime sous les verrous

Nous avons relaté dernièrement le drame qui s'était déroulé à la ferme Bonel à Agny où le fermier, un Alsacien, avait été tué par son fils, le corps couvert de blessures.

Enquête sur cette affaire, sur son cours. La prison d'Aras ayant convoqué Alfred Bonel, âgé de 65 ans, père de la victime de Bonel, et l'un de ses beaux-fils, tous deux comparurent devant le juge d'instruction, lundi après-midi.

Le résultat de cette enquête fut la mise sous mandat de dépôt et l'incarcération à la prison Saint-Nicolas d'Alfred Bonel.

Enquête, toutefois, est loin d'être terminée et pourrait amener quelques changements, surtout à la suite de confrontations qui vont avoir lieu prochainement.

Un démenti au sujet de l'incendie du Centre d'Appareillage

Les journaux avaient annoncé que les résultats de l'enquête ouverte la suite de l'incendie du Centre d'Appareillage de Lille avaient permis de croire que cet incendie serait dû aux communistes, en application d'un plan qui aurait été reçu par un commerçant d'exécution lors de l'incendie du dépôt de matériel de la rue de Condé.

Les autorités civiles et militaires démentent de façon la plus formelle cette information, rien, au cours des enquêtes ouvertes la suite de ces incendies n'ayant permis d'attribuer à une action communiste quelconque l'origine de ces sinistres.

La disparition d'une jeune boulangère

Le lundi 15 décembre, Mlle Marthe Guyot, 23 ans, frappée par la mort subite de sa tante qui demeurait avec ses parents, 11, rue Alexandre Guilmant à Boulogne-sur-Mer, quitta le mystérieux domicile. On la croit trappée d'année dernière.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis. On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a cherché vainement à retrouver sa trace. Elle n'a pas été vue depuis.

On a